



La consommation d'alcool et de drogues a des répercussions sur le travail

L'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) a placé sa campagne des années 2014 et 2015 sous le signe de la prévention des risques psychosociaux liés au travail. Elle cherche à promouvoir l'utilisation d'outils simples pour aider à gérer efficacement ces risques et souligne les effets positifs de cette démarche. Le stress, l'anxiété, le harcèlement sont autant de facteurs susceptibles d'induire ou d'aggraver des situations de consommation d'alcool et de stupéfiants ou la prise de médicaments, même si les causes sont souvent multifactorielles. À l'approche de la Semaine européenne pour la santé et la sécurité au travail, l'Inspection du travail et des mines et ses partenaires – la Division de la santé au travail de la Direction de la santé, le Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM), l'Association d'Assurance Accident, les fédérations professionnelles et les syndicats – se sont penchés sur le problème de l'usage et de l'influence des substances psychoactives sur le lieu de travail et ont décidé de mener une série d'actions pour sensibiliser les responsables d'entreprise.

D'après la brochure *Alcool et lieu de travail - Guide pour responsables d'entreprise, cadres supérieurs, gestionnaires de ressources humaines, membres des comités d'entreprise et délégations du personnel* citant une estimation du Conseil National Luxembourgeois d'Alcoologie (CNLA), « il y a environ 8 000 à 10 000 personnes dépendantes de l'alcool au Luxembourg et à peu près chaque dixième travailleur boit quotidiennement de l'alcool au travail. »

Selon une des études du STM dont les résultats ont été publiés dans l'article « Toxicomanies en milieu professionnel : prévalence de l'usage de substances psychoactives et sa relation avec le poste de sécurité et le stress », 8,4 % des répondants disaient consommer des substances illicites.

L'usage de substances psychoactives augmente la fréquence et la gravité des accidents de travail, que ce soit en entreprise ou sur la route, ainsi que les absences pour raison de maladie. Toujours selon le CNLA, « 25 % de tous les accidents de travail sont probablement dus à l'alcool ». L'usage de ces substances engendre aussi davantage de violences, de fautes professionnelles et de stress. L'alcool, les drogues et maints médicaments modifient la perception, les sensations, l'humeur, la conscience, bref autant de facteurs mettant en danger la santé et la sécurité des salariés. Leur usage entraîne une perte de vigilance, des pertes d'équilibre, une conscience amoindrie des dangers, de la somnolence ainsi qu'une baisse des réflexes.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conférence de presse - Luxembourg, le 13 octobre 2014

2/2

Or le chef d'entreprise en tant qu'employeur est responsable de la santé et de la sécurité de ses salariés, tout comme les salariés eux-mêmes sont responsables de leur propre santé et sécurité et de celles de leurs collègues. Les dirigeants se trouvent bien souvent démunis face à de telles situations. Comment prévenir, agir, soutenir ? Établir une politique interne claire au sujet de l'usage des drogues et de l'alcool sur le lieu de travail constitue une première étape. Cette politique doit être établie conjointement par la direction et par les salariés. Ensuite, il convient de connaître les critères permettant un dépistage précoce des problèmes de toxicomanie. Si un état ébrié ou de dépendance est constaté, il est important que les responsables hiérarchiques, les salariés et notamment les travailleurs désignés connaissent les réseaux d'aide et ce qu'il y a lieu de faire. De même, dans le cas où le salarié devrait être relevé de son poste de travail, il est important de savoir encadrer son retour. Les services de santé au travail constituent des interlocuteurs privilégiés dans cette démarche, mais les dirigeants d'entreprise doivent être conscients que l'ensemble des démarches ne peut être externalisé. La confiance et le dialogue en entreprise sont des éléments fondamentaux pour enrayer ce problème et dégager des solutions tant pour l'employeur que pour le salarié.

Pour en savoir plus...

Alcool et lieu de travail - Guide pour responsables d'entreprise, cadres supérieurs, gestionnaires de ressources humaines, membres des comités d'entreprise et délégations du personnel, Bruckhard SCHACKMANN, Liewens- Partner- Familieberodung (Luxembourg), revu pour le Luxembourg par le Conseil National Luxembourgeois d'Alcoologie, édité par le Ministère de la Santé, Direction de la Santé, Division de la Médecine préventive et sociale et le Centre de prévention des toxicomanies, 2^e édition, 2000

« Toxicomanies en milieu professionnel : prévalence de l'usage de substances psychoactives et sa relation avec le poste de sécurité et le stress », Krippeler S. et Kittel F., *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, Volume 72, Numéro 2, Avril 2011, pp. 181-188



En partenariat avec :

Association d'Assurance Accident - AAA • Association des Banques et Banquiers, Luxembourg - ABBL
Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA
Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF • Chambre de Commerce Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg • Confédération luxembourgeoise du commerce - c/c
Direction de la santé - Division de la santé au travail - DSAT • Fédération des Artisans
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg - HORESCA
Fedil - Business Federation Luxembourg • Lëtzebuurger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - LCGB
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGBL • Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM



PRESS RELEASE

Press Conference - Luxembourg, 13 October 2014

1/2

Alcohol and drug use has an impact on the workplace

The European Agency for Safety and Health at Work (EU-OSHA) has focused its 2014-2015 campaign on the prevention of work-related stress. While it aims to promote simple tools that help managing psychosocial risks efficiently, the campaign underlines the positive impacts of this process. Stress, anxiety and harassment are all factors likely to cause or aggravate situations of alcohol and illegal drug consumption or use of medicines, even if there is usually more than one single cause. In the run-up to the European Week for Safety and Health at Work, the Inspection du travail et des mines (Labour Inspectorate) as well as its partners – the Division de la santé au travail de la Direction de la santé (Division of Occupational Health of the Health Directorate), the Service de Santé au Travail Multisectoriel (STM - Multi-sector Occupational Health Service), the Association d'Assurance Accident (Association of Accident Insurance), professional federations and trade unions – have all approached the problem of psychoactive substances consumption and their influence in the workplace. In a joint effort they decided to initiate a series of actions intending to raise the awareness of business managers.

The brochure *'Alcool et lieu de travail - Guide pour responsables d'entreprise, cadres supérieurs, gestionnaires de ressources humaines, membres des comités d'entreprise et délégations du personnel'* quotes an estimation of the Conseil National Luxembourgeois d'Alcoologie (CNLA - National Council of Alcohol Treatment in Luxembourg): “[T]here are about 8,000 to 10,000 alcohol dependent people in Luxembourg and more or less one in every ten workers consumes alcohol at work on a daily basis.”

According to the findings of an STM study published in the article “Toxicomanies en milieu professionnel : prévalence de l’usage de substances psychoactives et sa relation avec le poste de sécurité et le stress”, 8.4% of the respondents admitted consuming illicit substances.

The use of psychoactive substances increases the frequency and severity of work accidents - be it within the workplace or on the work trip - as well as absenteeism. “Probably 25 % of all work accidents are caused due to abuse of alcohol”, the CNLA states; furthermore the use of these substances leads to an increase in violence, professional misconducts and stress. Alcohol, illegal drugs and medicines impact on perception, sensations, mood, and consciousness, thus jeopardising the health and safety of the employees. The use of those substances may engender a loss of alertness, balance problems, a reduced awareness of hazards, drowsiness, as well as poor reflexes.



PRESS RELEASE

Press Conference - Luxembourg, 13 October 2014

2/2

On the one hand, the manager, as an employer, is obligated to protect the health and safety of his employees, on the other hand, the employees are responsible for their own health and safety and that of their colleagues as well. Leaders often don't know what to do when confronted to such situations. How to prevent, act, or support? Establishing a clear internal policy regarding the use of drugs and alcohol at work is a first step. Management and workers should establish these rules in a joint effort. Being able to early detect the criteria that imply additional problems is very helpful. If a state of lightheadedness or dependence is discovered, it is important that managers, employees and safety and health officers know the support organisms and understand how to react. Recognising how to deal with an employee's return to work if he/she had to be displaced from his/her workstation is also of huge importance. Occupational health services are leading partners in this process but business managers should be aware that not all the initiatives may be outsourced. Confidence and dialogue on the inside of a company are the key to restrain this problem and find solutions for the employer as well as for the employee.

To find out more about this topic...

Alcool et lieu de travail - Guide pour responsables d'entreprise, cadres supérieurs, gestionnaires de ressources humaines, membres des comités d'entreprise et délégations du personnel, Bruckhard SCHACKMANN, Liewens- Partner- Familieberodung (Luxembourg), reviewed by the National Council of Alcohol Treatment in Luxembourg, published by Ministère de la Santé, Direction de la santé, Division de la médecine préventive et sociale and the Centre de prévention des toxicomanies, 2nd edition, 2000

"Toxicomanies en milieu professionnel : prévalence de l'usage de substances psychoactives et sa relation avec le poste de sécurité et le stress", Krippeler S. et Kittel F.; *Archives des Maladies Professionnelles et de l'Environnement*, Volume 72, Edition 2, April 2011, 181-188



In partnership with:

Association d'Assurance Accident - AAA • Association des Banques et Banquiers, Luxembourg - ABBL
Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA
Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF • Chambre de Commerce Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg • Confédération luxembourgeoise du commerce - clc
Direction de la santé - Division de la santé au travail - DSAT • Fédération des Artisans
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg - HORESCA
Fedil - Business Federation Luxembourg • Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - LCGB
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGBL • Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM



CAMPAGNE 2014-2015

Aperçu des événements programmés au cours de cette campagne 2014-2015

Conférence de presse

Tables rondes à l'intention des chefs d'entreprise

- Luxembourg, en luxembourgeois avec traduction simultanée en français
- Esch-sur-Alzette, en français
- Ettelbruck, en luxembourgeois

Radio 100.7

Bistrot du Jeudi

Bilan intermédiaire

En parallèle, des annonces et articles de sensibilisation paraîtront ainsi que des banniers de sensibilisation menant à un microsite Internet, créé pour l'occasion.

Une brochure de sensibilisation et d'information sera distribuée et publiée sur les sites Internet des partenaires.



En partenariat avec :

Association d'Assurance Accident - AAA • Association des Banques et Banquiers, Luxembourg - ABBL
Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA
Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF • Chambre de Commerce Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg • Confédération luxembourgeoise du commerce - c/c
Direction de la santé - Division de la santé au travail - DSAT • Fédération des Artisans
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg - HORESCA
Fedil - Business Federation Luxembourg • Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - LCGB
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGBL • Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM



SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

1/2

Effets négatifs des substances psychoactives

Les substances psychoactives sont appelées ainsi parce qu'elle agissent sur le cerveau et sur le fonctionnement psychique. Les effets de ces substances dépendent de la fréquence de consommation, de la quantité absorbée, de la qualité du produit et du consommateur lui-même. Une consommation occasionnelle ou régulière n'aura pas les mêmes effets à terme. Par ailleurs, certains de ces effets sont recherchés par les consommateurs (euphorie, par exemple) tandis que d'autres non (dépendance, par exemple).

Alcool

Risques immédiats : diminution de la vigilance, diminution des réflexes, ébriété, troubles de la vision, augmentation de la prise de risques (conduite dangereuse), violence, somnolence, coma
Consommation régulière : dépression, crises convulsives, insuffisance cardiaque, hypertension artérielle, dénutrition, cirrhose du foie, atteinte du pancréas, cancers (bouche, gorge, œsophage), accidents vasculaires cérébraux, atteintes du système nerveux central et périphérique, troubles psychiques

Cannabis

Risques immédiats : altération de la vigilance, diminution des réflexes, diminution des capacités de mémoire et de concentration, altération de la perception (vue, audition), angoisse, malaise, augmentation de la prise de risques, hallucinations (visuelles, auditives, corporelles), troubles psychiatriques
Consommation régulière : perte de motivation, isolement social, problèmes cardiorespiratoires, cancers des voies aérodigestives supérieures et/ou de l'appareil respiratoire

Cocaïne

Risques immédiats : troubles de la mémoire, troubles psychiques, forte anxiété, dépression, désinhibition, troubles du rythme cardiaque et infarctus du myocarde
Consommation régulière : nécrose des tissus

Crack

Dommmages au cerveau, graves altérations des voies respiratoires, arrêts respiratoires et/ou cardiaques, épuisement physique et psychique

Ecstasy

Angoisses, maux de tête, nausées, hallucinations, fièvre importante, trouble du rythme cardiaque, mort

Amphétamines, speed, crystal

Augmentation de la sensation de puissance, erreurs d'appréciation des situations, crises de tétanie et d'angoisse, dénutrition, manque de sommeil, troubles psychiques

Héroïne

Nausées, vertiges, ralentissement du rythme cardiaque, dépression respiratoire, marginalisation, anorexie, insomnie, coma, mort



SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

2/2

LSD ou acide

Modifications sensorielles intenses, modifications spatiotemporelles, hallucinations, troubles de la perception, perte du sens des réalités, état confusionnel, crises de panique, bouffées délirantes

Kétamine

Perte du sens de l'espace, brûlures, pertes de connaissance, coma, troubles psychiques, troubles neurologiques (paralysies temporaires)

Champignons hallucinogènes

Hallucinations, crises d'angoisse, perte de contrôle

Médicaments

Les médicaments psychotropes (tranquillisants, somnifères, anti-dépresseurs, antipsychotiques) permettent d'atténuer une souffrance psychique et sont prescrits par un médecin. Leurs effets sont variables en fonction du type de médicament, du patient et des doses administrées. Si le patient occupe un poste à risque, il convient qu'il en avertisse son médecin lors de la prescription.

Parmi les effets non désirés ayant une incidence sur la sécurité sur le lieu de travail, nous pouvons citer : la somnolence, les troubles de la mémoire, les troubles des capacités motrices et les modifications du comportement.

Sources

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), *Pratiques addictives en milieu de travail - Principes de prévention*, 2014

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), *Addictions et travail*, 2008

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), *Cannabis et travail*, 2008

Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS), *Le dépistage des substances psychoactives en milieu de travail*, Document pour le Médecin du Travail n° 99, 2004

Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (Inpes) et Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (Mildt), *Drogues & dépendance - Le livre d'information*, 2007, 2^e édition



En partenariat avec :

Association d'Assurance Accident - AAA • Association des Banques et Banquiers, Luxembourg - ABBL
Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA
Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF • Chambre de Commerce Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg • Confédération luxembourgeoise du commerce - clc
Direction de la santé - Division de la santé au travail - DSAT • Fédération des Artisans
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg - HORESCA
Fedil - Business Federation Luxembourg • Lëtzebuurger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - LCGB
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGBL • Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM



ADRESSES UTILES

Si vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur le thème de la sécurité et de la santé au travail, voici une série de sites Internet traitant du sujet.

Au Grand-Duché de Luxembourg

Association d'Assurance Accident - AAA
www.aaa.lu

Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF
www.astf.lu

Direction de la santé - Division de la santé au travail
www.ms.public.lu/fr/activites/sante-travail/index.html

Forum Sécurité et santé au travail
www.securite-sante.lu

Inspection du travail et des mines - ITM
www.itm.lu

Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
www.sti.lu

Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM
www.stm.lu

Site et portail européens

Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail
osha.europa.eu

Lieux de travail sains
www.healthy-workplaces.eu



En partenariat avec :

Association d'Assurance Accident - AAA • Association des Banques et Banquiers, Luxembourg - ABBL
Association des Compagnies d'Assurances et de Réassurances du Grand-Duché de Luxembourg - ACA
Association pour la Santé au Travail du secteur Financier - ASTF • Chambre de Commerce Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg • Confédération luxembourgeoise du commerce - clc
Direction de la santé - Division de la santé au travail - DSAT • Fédération des Artisans
Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers du Grand-Duché de Luxembourg - HORESCA
Fedil - Business Federation Luxembourg • Lëtzebuenger Chrëschtliche Gewerkschaftsbond - LCGB
Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg - OGBL • Service de Santé au Travail de l'Industrie - STI
Service de Santé au Travail Multisectoriel - STM